



Pièce 605 ; Immeuble ORSUD
3 / 5 avenue Gallieni ; 94250 GENTILLY

45ème SALON NATIONAL DE PHOTOGRAPHIE 2019

⇒ **Attention, lire attentivement ce courrier.**

I Salon Individuel

Le 45° Salon sera accueilli **du 11 au 20 juin 2019 à Paris**,
Vernissage le 14 juin 2019

II Agenda

Le déroulement du Salon Individuel se fera en deux temps :

- Une pré-sélection sur fichiers numériques
- Une sélection sur photographies papiers des photographies retenues

III Modalités d'Envoi des Dossiers numériques

Les photographies seront téléchargées par les participants eux-mêmes, sur le site d'Objectif Image. www.objectif-image.fr.

Deux onglets Couleur et Monochrome.

Il est nécessaire d'être inscrit sur le site pour avoir accès au téléchargement.

Les responsables de clubs auront accès au téléchargement de leurs adhérents inscrits.

Date limite le 15 mars 2019

IV Désignation des photographies numériques

Les photographies numériques seront nommées de la façon suivante :

Titre.jpg

V Désignation des photographies argentiques

Les tirages argentiques devront être scannés ou photographiés pour être envoyés en pré-sélection. Ils seront nommés de la même façon que les photos numériques.

Titre.jpg

VI Format des photos numériques

Les images seront en JPG, d'une dimension de 1920*1920 pixels au maximum, 3 Mo maximum. Le profil colorimétrique devra être du SRGB.

VII Le Règlement

Il est joint à cette lettre,

Une liste des photos présélectionnées sera envoyée au club à compter du 29 mars et ceux-ci devront nous envoyer **la version papier avant le 15 mai 2019**

Les auteurs acceptent que les photographies soient publiées sur le site Internet d'Objectif Image.

VIII La présentation

Les photographies papier envoyées pour le salon seront montées sous passe-partout 40x50 type Contrecollé 8/10mm minimum -20/10mm maximum couleur Blanc. (Les photos présentées avec une bordure blanche sont acceptées à condition d'être collé sur un support de 8 à 20/10 mm. Cela allégera la charge des organisateurs, tout en respectant les volontés d'encadrement des auteurs, et en préservant les photographies d'accident de manipulation lors du jury.

A l'arrière de la marie-Louise dans le haut à gauche dans le sens de la lecture seront indiqués : titre, nom, prénom de l'auteur et le nom du club

IMPORTANT

Toute photo encadrée qui ne respecte pas le règlement (présentation) ne sera pas présentée au jury.

Le retour des colis est à la charge de votre association

J'espère que vous participerez nombreux à notre salon

Pierre Soyer

OBJECTIF IMAGE

45ème SALON NATIONAL INDIVIDUEL REGLEMENT

1 - Peuvent y participer tous les membres des associations affiliées à OBJECTIF IMAGE par l'intermédiaire de leur Association.

2 - Deux Sections sont prévues :

a) - **Monochrome**

b) - **Couleur**

3 - Dans toutes les Sections, aucun thème n'est imposé et la plus entière liberté est laissée quant au choix du sujet présenté et du procédé photographique utilisé.

4 - Les photographies soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon de l'Union. De plus elles devront être libres de droits et les auteurs doivent avoir toutes les autorisations nécessaires pour exposer leurs photographies en public.

5 - Chaque Association établira un bordereau récapitulatif par section et par ordre alphabétique d'auteur. Les bordereaux et les épreuves feront l'objet d'un envoi unique de la part de l'Association.

MONOCHROME ET COULEUR PAPIER

6 - Pour chacune de ces deux Sections, chaque auteur ne peut présenter que **3** photographies au maximum.

7 - Afin de préserver l'homogénéité du salon, les photographies papier envoyées pour le salon seront montées sous passe-partout blanc 40x50 type Contrecollé 8/10mm minimum - 20/10mm maximum. (Les photographies présentées directement avec une marge blanche doivent être collées sur un support Cela allégera la charge des organisateurs, tout en respectant les volontés d'encadrement des auteurs, et en préservant les photographies d'accident de manipulation lors du jury.

8 - Chaque photo portera à l'arrière du passe-partout dans le haut à gauche dans le sens de la lecture: titre, nom, prénom de l'auteur et le nom du club

9 - Le Jury du Salon sélectionnera les œuvres présentées à l'exposition et attribuera les récompenses.

La notification des sélections et le palmarès seront communiqués par le Club organisateur dans les délais les plus brefs après la réunion du Jury.

Si le niveau d'une section (Papier Monochrome, Papier Couleur) est jugé insuffisant, les organisateurs peuvent décider avec l'accord du jury de ne pas exposer cette section. Les décisions du Jury sont sans appel.

10 - Les auteurs acceptent que le Salon soit présenté successivement dans plusieurs villes différentes.

11 - Les auteurs acceptent que pour constituer une collection circulante destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) les images monochromes et couleur papier primées soient retenues et restent à la disposition de l'Union.

Cette mise à disposition se fait de la façon suivante :

Pendant les 2 premières années à compter de l'exposition initiale, le tirage sera conservé par Objectif Image

Objectif Image

Pièce 605 ; Immeuble ORSUD 3/5 avenue Gallieni ; 94250 GENTILLY

Au-delà des 2 premières années, chaque tirage sera restitué en l'état à son auteur, mais les fichiers numériques ayant servi à réaliser le tirage pourront faire l'objet d'une nouvelle publication, exposition ou édition dans les seules limites ci-après précisées :

- Publication limitée à des finalités de formation interne, de promotion de l'association et de ses auteurs.
- Publication sur tout support existant ou à venir. Tout nouveau tirage qui serait fait à des fins d'exposition temporaire pourra être restitué à son auteur à l'issue de l'événement envisagé. Celui-ci sera invité à retirer le tirage dans un certain délai, après quoi le tirage pourra être détruit par l'Union, ce qui ne constitue pas une cause de résiliation de la cession de droits consentie.
- Étendue géographique de la cession : monde entier, toujours dans les limites et finalités ci-avant précisées.
- La cession de droits est consentie, pour les finalités ci-avant, à titre gratuit. L'Union s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou à des fins commerciales, et s'engage à ne pas céder les fichiers à des tiers, quelle qu'en soit la raison (à l'exception de la transmission liée aux seuls besoins des tirages lors d'expositions ou de reproduction autorisées par le présent règlement).

La durée totale de la cession de droits concédée par les Photographes aux fins ci-après précisées est de 30 ans. Celle-ci peut faire l'objet de tacites reconductions pour des périodes successives de 5 ans. Les auteurs qui souhaitent résilier la cession devront en informer l'Union par courrier recommandé au plus tard 3 mois avant l'échéance de la période en cours.

La cession de droits débute au jour de la première soumission des photographies par les Photographes.

12 - Le Comité d'organisation prendra le plus grand soin des œuvres qui lui seront confiées, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avarie soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

13 - La participation au Salon d'Objectif Image implique la complète acceptation du présent règlement.

Pour les photos sélectionnées (tirages papier) Les envois des Associations accompagnés des bordereaux doivent parvenir à :

Objectif Image Paris

8 rue Brillat Savarin

75013 Paris

DATE LIMITE DE RECEPTION

**Les fichiers Numériques le 15 mars 2019 pour la présélection
Puis les tirages papier le 15 mai 2019 pour la sélection finale**

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Jury tiendra compte, pour le choix des œuvres qui seront exposées, non seulement de leur valeur artistique, mais également de leur aspect.

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages suffisamment rigides de façon à protéger les photographies des risques de pliures. La bonne méthode consiste à les empaqueter entre **deux plaques de contreplaqué**.

Les bordereaux récapitulatifs sont à remplir très lisiblement, en Majuscules d'imprimerie de préférence, afin d'éviter des erreurs sur la liste des photographies retenues et sur le nom des auteurs, et de renvoyer si c'est possible, le fichier Excel au club organisateur pour lui éviter de tout ressaisir.

Obligatoire :

l'adresse de votre club dans la caisse, **pour le retour**, sur une feuille blanche, propre, prête à coller.

Attention, le retour des colis est à la charge de votre association